

Séance ordinaire du 8 juin 2017

Le 8 juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Bruno Fontaine, Maire.

Présents: Mmes Demez, Briard, Menet et Troadec, Mrs Guennoc, Le Gaillard, Lemeur et Rouinsard

Absents: Mme Gourgan, pouvoir à M. Fontaine, Mr Collinet, pouvoir à Mr Lemeur

Secrétaire de séance: Mme Troadec Convocation du 1^{er} juin 2017

////////

Ordre du jour:

- Présentation du programme Breizh Bocage par Mr Grevenno
- 1- Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2017
- 2- Achat désherbeur mécanique
- 3- Motion Collège Plouër sur Rance
- 4- Subvention à la commune de Pleurtuit pour participation au financement des activités périscolaires
- 5- Projet de Parc Naturel Régional
- 6- Aménagement Le Villou
- 7- Travaux salle associative
- 8- Renouvellement du contrat de M. Dominique Hamon
- 9- Projet liaisons douces
- 10- Questions diverses et agenda

Objet: approbation CR du 13 avril 2017

Le compte-rendu de conseil du 13 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

2017 028 Achat de matériel en mutualisation

Dans le cadre de sa démarche « Zéro phyto, la commune de TREMEREUC sollicite les aides du Conseil régional de Bretagne et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'acquisition mutualisée, avec la commune voisine de LANGROLAY sur RANCE, d'une désherbeuse automotrice à conducteur marchant pour surface perméable d'un montant de 3757.00€ TTC.

Mr Lemeur nous explique que cette mutualisation nous permet de demander des aides de l'Agence de l'Eau (40%) et de la Région Bretagne (40%). Reste à charge 20% soit 10% du montant pour chaque commune. Mr Fontaine précise la mise en place d'une convention avec Langrolay.

Le conseil municipal à l'unanimité mandate le maire pour faire la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Bretagne.

2017 029: Motion Collège Plouër sur Rance

L'Association des parents d'élèves du collège Val de Rance de Plouër sur Rance a déposé une motion, soutenue par les enseignants dudit établissement, afin qu'il puisse rouvrir la classe

bilangue d'allemand à ses élèves (fermée à la rentrée 2016-2017). Les prévisions de l'Académie indiquent des effectifs légèrement en hausse, et une classe bilangue ouvrant au collège Saint-Stanislas de Plouër à la rentrée 2017-2018, l'Association des parents d'élève ne comprend pas la fermeture de classe au collège Val de Rance.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter son soutien à la motion des parents d'élèves du Collège Val de Rance de Plouër sur Rance pour demander à l'Inspection académique une explication sur leur position et permettre au Collège Val de Rance l'ouverture d'une classe bilangue.

2017 030: Subvention à la commune de Pleurtuit pour participation au financement des activités périscolaires

M. le Maire rappelle que des enfants résidant à Trémereuc sont scolarisés dans les écoles de Pleurtuit et ont accès aux services de restauration scolaire et ALSH pour lesquels, contrairement aux pleurtuisiens, soit ils ne bénéficient pas de l'application du quotient familial, soit un tarif « hors Pleurtuit » leur est appliqué.

Il est proposé que soient appliquées aux enfants résidants à Trémereuc et utilisant les services périscolaires de Pleurtuit, les modalités suivantes, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018 :

- Restauration scolaire: Sur demande des parents et après transmission des attestations CAF, le quotient familial sera appliqué sur les tarifs,
- ALSH: Sur demande des parents et après transmission des attestations CAF, les tarifs « Pleurtuit » seront appliqués et le quotient familial sera pris en compte.

La commune de Trémereuc s'engage à prendre en charge le différentiel sous la forme d'une subvention annuelle qui sera versée à la Commune de Pleurtuit, au 1^{er} trimestre de l'année N+1 après émission d'un titre de recettes par la commune de Pleurtuit.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE que la commune de Pleurtuit appliquera les modalités énoncées ci-dessous aux enfants résidants à Trémereuc, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018,
- DECIDE que la commune de Trémereuc prendra en charge la différence par le versement d'une subvention annuelle à la commune de Pleurtuit, au 1^{er} trimestre de l'année N+1 après émission d'un titre de recettes par la commune de Pleurtuit.
- DIT que chaque commune prévoira, en dépenses pour Trémereuc, en recettes pour Pleurtuit, les crédits aux chapitres correspondants dans leurs budgets respectifs.

2017 031: Parc Naturel Régional

Afin de conforter le dossier de candidature avant saisine des instances nationales pour avis intermédiaire, COEUR Emeraude en accord avec la Région Bretagne a souhaité lancer une consultation préalable de principe des communes et intercommunalités concernées, non imposée par les textes, sur la réaffirmation ou non de leur engagement en faveur du projet de Parc naturel régional Rance-Côte d'Emeraude.

le conseil municipal, approuve à l'unanimité, la poursuite de son engagement dans le projet de Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude.

2017 032 Aménagement LE VILLOU

Dans le cadre d'aménagement du carrefour du lieu dit Le Villou, la commune de TREMEREUC demande l'autorisation au Conseil Départemental des Côtes d'Armor d'implanter des bandes rugueuses sur la RD 118 pour limiter la vitesse.

Mr Lemeur précise que Mr Le Barbier est venu au Villou et a donné son accord pour les bandes rugueuses dont la pose et l'entretien devront être financés par la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à établir une convention avec le Conseil départemental des Côtes d'Armor afin d'implanter des bandes rugueuses sur la RD 118.

2017 033 Travaux Salle associative

Il est prévu d'effectuer un soubassement en moellons et d'activer l'option n°2 du marché avec l'entreprise SARC. Mr Fontaine précise que le coût de cette option serait moins élevé du fait du changement de l'accès aux personnes à mobilité réduite (moins de sous bassement à faire).

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le maire à passer commande à l'entreprise SARC pour ces travaux pour un montant de 3238.92 € TTC.

2017 034 Renouvellement du contrat de M. Dominique HAMON (CUI-CUA)

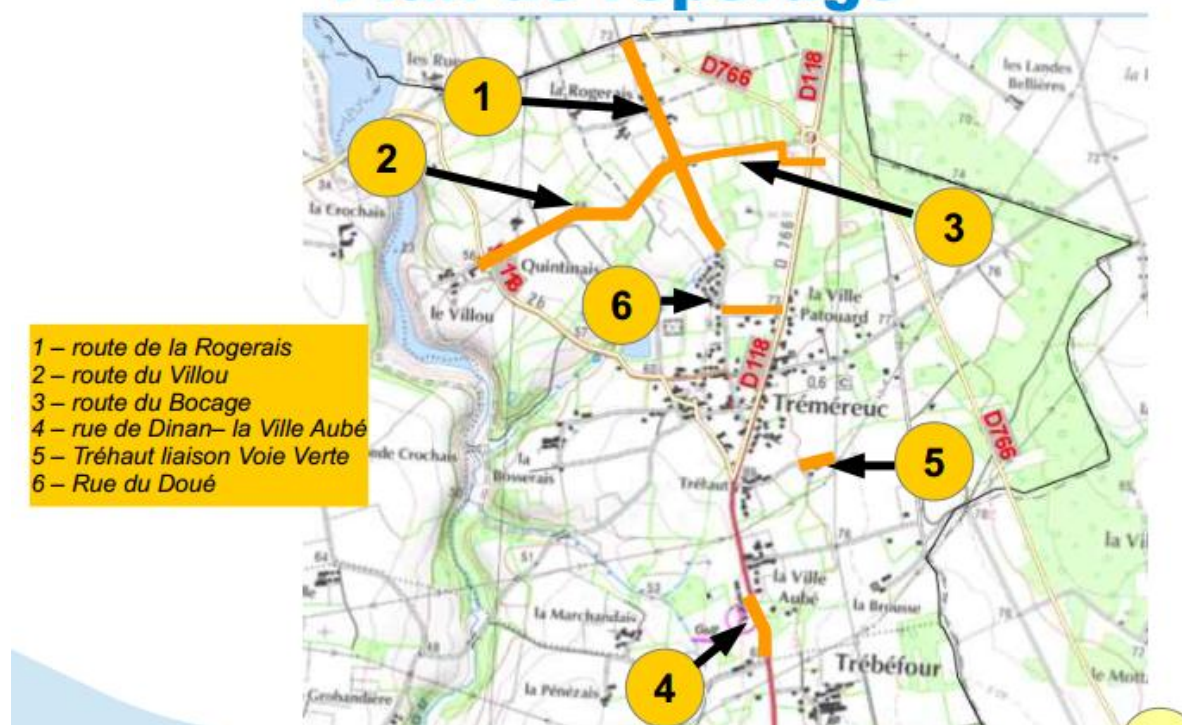
Il est proposé de renouveler le contrat de M. HAMON aux services techniques pour une période d'un an, à compter du mois de juin, pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le renouvellement du contrat aidé de M. HAMON et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives afférentes à ce contrat.

INFORMATIONS

Projet liaisons douces

Plan de repérage



Le maire expose les principes d'aménagement :

- assurer des circulations piétonnes « utilitaires » sécurisées au moins d'un côté de la voie ou instaurer un principe d'espace partagé avec une vitesse limitée des véhicules motorisés
- assurer un équilibre entre les différents usagers de la voie
- lancer la réflexion sur un plan de modération de la vitesse

Pour ce faire, l'ADAC exerce pour le compte de la municipalité une aide sur la définition d'un cahier des charges(DCE) afin de consulter et retenir un bureau d'étude avant la fin de l'année.

Rapport de l'AG de l'Association d'Aide à domicile Beaussais Rance Frémur du 19 mai 2017

Rapporteur : Mme Demezet

Lors de l'assemblée générale de l'Association Beaussais Rance Frémur qui s'est déroulée le 19 mai , la Présidente nous a fait part des décisions prises par le département au sujet de la réforme des SAAD . L'association va être regroupée avec 4 autres structures : Le Connétable , le CIAS de Plancoët, le CCAS de Dinan et l'antenne de l'ADSCE de Matignon. Il y aura un administrateur directeur commun .

Un point a lieu sur le rapport financier de l'association. La gestion est saine. Le tarif horaire est fixé à 22,66€. L'association demande que la subvention passe de 60 à 70 centimes par habitant.

Débimètres assainissement collectif

Mr Lemeur nous informe que le projet de la mise en place d'un détecteur de surverse et de débitmètres pour la station d'épuration, est éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Agenda

Rencontre au village de la Ville Aubée avec ses habitants, le Maire et des conseillers municipaux le 24 juin 2017 à 11 heures.

Rappel des délibérations prises : n° 2017 028 à 2017 034

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Le Maire,

Les membres du Conseil Municipal,

B. FONTAINE

L. BRIARD

D. DEMEZET

N. GOURGAN abs

X. GUENNOC

P. LE GAILLARD

R. LECOLLINET abs

R. LEMEUR

I. MENET

Ph. ROUINSARD

N. TROADEC